

Communiqué de presse

19 novembre 2025

Le commerce français fait front contre Shein : une action judiciaire d'ampleur inédite

Les principales fédérations du commerce et de l'industrie ainsi qu'une centaine de marques du secteur engagent une action en justice contre la plateforme en ligne Shein en réparation pour concurrence déloyale.

Une mobilisation sans précédent de la filière

Depuis plusieurs années, les représentants du commerce français constatent la concurrence déloyale des plateformes en ligne extra européennes, telles que Shein ou Tému, dont le modèle repose sur le non-respect des réglementations applicables à tous les acteurs implantés en France. Ces pratiques massives mettent en danger la sécurité des consommateurs, fragilisent nos entreprises, détruisent des emplois, et menacent la vitalité des territoires.

Face à cette situation, les principales fédérations professionnelles du commerce et de l'industrie ainsi qu'une centaine de marques de toutes tailles engagent une action judiciaire à l'encontre de la plateforme Shein afin de demander réparation des préjudices qu'elles ont subis.

À travers cette action d'une ampleur inédite, l'ensemble de la filière fait front pour rappeler un principe essentiel : la liberté du commerce n'a de sens que si elle s'exerce dans le respect des règles applicables à tous.

Un avantage compétitif bâti sur des pratiques illégales

Shein a été condamnée à plusieurs reprises par les autorités publiques françaises et européennes pour :

- Pratiques commerciales trompeuses (faux rabais, pression à l'achat, informations mensongères, opacité),
- Manquements aux obligations de conformité et de sécurité des produits,
- Violation de la réglementation sur la protection des données personnelles.,

Ces infractions ont déjà conduit à des amendes d'un montant de 190 millions d'euros.

Plus récemment encore, la découverte d'objets pédopornographiques ou encore d'armes en vente libre sur la plateforme a révélé la gravité et l'ampleur de ce phénomène.

Grâce à ces manquements massifs et répétés, Shein a pu réduire illégitimement ses coûts, accroître ses profits et gagner des parts de marché au détriment des acteurs économiques implantés en France respectueux des règles et de la sécurité des consommateurs.

Pour une concurrence loyale fondée sur le respect du droit et la transparence

Par cette action judiciaire, les fédérations professionnelles et les entreprises affirment leur détermination à rétablir une concurrence loyale fondée sur le respect du droit, la transparence et la responsabilité. Elles réclament également la reconnaissance du préjudice économique subi par les acteurs implantés en France et l'octroi de dommages et intérêts proportionnés à ces pertes.

Prochaine étape : une première audience en Janvier 2026

L'audience de mise en état, qui fixera le calendrier de la procédure et les échanges entre les parties, se tiendra le **12 janvier 2026** devant le **tribunal de commerce d'Aix-en-Provence**. Les parties seront représentées par le Cabinet Bruzzo Dubucq.

CHIFFRES CLÉS :

- **12 fédérations** professionnelles du commerce et de l'industrie.
- **+ 100 marques** engagées dans l'action groupée.
- **87% des annonces de réductions de prix** sur le site SHEIN sont trompeuses (*source : DGCCRF, 2025*).
- **8 articles sur 10 sont non-conformes** (*source : Ministère du Commerce à la suite de l'opération de contrôle conduite début novembre*)
- 775 millions de petits articles envoyés en France en provenance des plateformes extraeuropéennes en 2024

« Cette action collective sans précédent marque un tournant. Nous refusons qu'un modèle économique fondé sur le contournement de nos règles communes fragilise nos entreprises, nos emplois et la confiance des consommateurs. Le commerce français est ouvert à la concurrence, mais à une concurrence loyale, respectueuse des normes et des personnes. En défendant l'équité, nous défendons aussi la vitalité de nos territoires et la pérennité d'un commerce créateur d'emploi, de valeur et de lien social. » **déclarent les fédérations professionnelles engagées dans l'action en justice.**

Alliance du commerce

L'Alliance du commerce réunit les grands magasins, les magasins populaires et les enseignes de l'habillement et de la chaussure qui jouent un rôle économique et social majeur sur l'ensemble du territoire. Elle réunit plus de 150 000 salariés au sein de 16 000 points de ventes.

BOCI – La Bijouterie Fantaisie, Bijouterie Métaux Précieux, Orfèvrerie et Industries Appliquées aux Métiers d'Art

La Bijouterie Fantaisie, Bijouterie Métaux Précieux, Orfèvrerie et Industries Appliquées aux Métiers d'Art : Depuis 1873, l'organisation professionnelle BOCI soutient et promeut les entreprises de la bijouterie en France et à l'international. Elle regroupe près de 150 adhérents, incluant créateurs, fournisseurs et sous-traitants, et les représente auprès des institutions et des médias.

CDCF – Conseil du Commerce de France

Fort de 30 fédérations du commerce adhérentes, le conseil du commerce de France entend défendre sans relâche la liberté de commercer et la concurrence loyale entre les acteurs du secteur.

FCD – Fédération du Commerce et de la Distribution

La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2 300 hypermarchés, 5 875 supermarchés, 3 435 supermarchés à dominante marques propres (ex maxidiscomptes), près de 6 200 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 225 milliards d'euros HT. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

FCJPE – Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant

La Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE) représente les commerces spécialisés en jouets et puériculture indépendants, chaînes intégrées, groupements coopératifs et franchises. Elle regroupe des acteurs historiques de la puériculture comme Aubert, Orchestra, Bébé9 ou Autour de Bébé, mais aussi les acteurs du jouet comme King Jouet, Jouéclub, La grande Récré, Jouet Sajou, Oxybul, Micromania....La FCJPE fédère près de 2 500 magasins en France.

FEVAD - Fédération du e-commerce et de la vente à distance

La FEVAD est l'organisation représentative du secteur du commerce électronique et de la vente à distance. Elle compte plus de 800 adhérents, commerçants spécialistes de la vente sur internet – appelés « pure players » – ou enseignes magasins dotées d'un site internet marchand – appelés « retailers » – mais également startups, fournisseurs de solution et petits commerçants digitalisés. Le secteur du commerce en ligne en France représentait en 2024 2,6 milliards de transactions pour 175 milliards d'euros de chiffre d'affaires, concernait près de 42 millions d'acheteurs en ligne et générait plus de 200 000 emplois directs.

FFF – Fédération Française de la Franchise

La Fédération française de la franchise (FFF) est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés depuis 1971. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur. Son rôle est de promouvoir, défendre et pérenniser le modèle de la franchise, mais également de fédérer son écosystème et de créer les outils et l'environnement propice au développement et à la performance des réseaux de franchise.

FFPAPF - Fédération Française du Prêt à Porter Féminin

FFPAPF "Le combat contre la marque de la honte, SHEIN, se porte sur tous les terrains, législatifs, média comme judiciaires. SHEIN doit comprendre que nous sommes tous unis pour stopper ses pratiques illégales et destructrices.

La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire

La Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire rassemble des entreprises opérant à tous les niveaux de la filière, de l'amont jusqu'à l'aval, autour d'une même vision de projets et de marchés. Elle a pour objectif de contribuer au bon développement de l'industrie du Textile-Habillement, de la Maille, de la Lingerie et du Balnéaire et regroupe environ 130 entreprises spécialisées en étoffes maille, dentelles & accessoires, chaussant, lingerie et sous-vêtements, balnéaire, mode enfantine, prêt-à-porter femme et homme, vêtements de sport et sportswear...

UBH – Union de la Bijouterie Horlogerie

L'Union de la Bijouterie Horlogerie est l'organisation professionnelle qui représente et défend les intérêts des bijoutiers horlogers détaillants. L'UBH compte 520 entreprises adhérentes représentant 2500+ magasins (sur 4500 en France) qui génèrent un chiffre d'affaires de 2.1 milliards d'euros. Ses adhérents sont des bijoutiers indépendants, du commerce associé (groupements, coopératives) et des succursalistes (chaînes et groupes de bijouterie horlogerie).

UFIMH – L'Union Française des Industries de la Mode et de l'Habillement

L'UFIMH est l'institution représentative de l'ensemble du secteur Mode et Habillement : marques, façonniers, fabricants de vêtement professionnel et image, créateurs de mode et d'accessoires.

UIT – Union des Industries Textiles

L'Union des Industries Textiles : L'Union des Industries Textiles représente les 2 400 entreprises exerçant une activité textile en France (filature, moulinage, tricotage, tissage, ennoblissement, ...) Elles emploient 58 550 salariés et ont réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 16,3 milliards d'euros - dont 80 % à l'export - dans les domaines d'applications de la mode et du luxe, de l'équipement de la maison (ameublement, arts de la table, linge de lit, ...) et des textiles techniques (aéronautique, automobile, santé, équipements de protection individuelle, construction, sports et loisirs, ...).

Contacts Presse

Agence Patricia Goldman International

Valentine Fabry – tel : 06.80.13.51.75 - vfabry@patricia-goldman.com

Benjamin Millo – tel : 07.82.46.16.31- bmillo@patricia-goldman.com